

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/02/2008 (Dernière actualisation de la page 01/02/2008)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2560.4200	20.0120
Timonier	2203.5400	17.2227
Motoriste	2438.2700	19.0573
Assistant-motoriste	2116.4500	16.5420
1er matelot	2055.2100	16.0633
2ème matelot A	1978.5400	15.4641
Stagiaire	1123.0200	8.7774